

REGISTRE AFFICHAGE DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'ANNEE 2025-2026 - PERMIS DE DEMOLIR

ORDRE	NUMERO DE PD	DATE DEPOT	NOM DU DEMANDEUR	DESCRIPTION DU PROJET	ADRESSE DU TERRAIN	AFFICHAGE DU DOSSIER		DECISION	AFFICHAGE DE LA DECISION	
						AFFICHE LE	RETIRE LE		AFFICHE LE	RETIRE LE

Depuis le 26 juillet 2021, l'article 1 du décret n°2021-981 du 23 juillet 2021 a modifié l'article R*424-15 du code de l'urbanisme,
Cette modification prévoit que la publication en mairie par voie d'affichage peut être remplacée par une publication par voie électronique sur le site internet de la commune

Dorénavant retrouvez l' affichage obligatoire sur le site internet de la commune, dans la rubrique
<https://www.ruy-montceau.fr/vos-demarches/urbanisme/affichage-obligatoire-1>

Aucune consultation de dossier n'est possible durant la période d'instruction.